Ligue contre l'Epilepsie
recherche – aide – information

« Le temps n'est-il pas comme l'amour : sans partage ni frein ? Mais si dans votre esprit le temps doit se mesurer en saisons, laissez chaque saison embrasser toutes les autres. »

Khalil Gibran

La vie en cadeau

Ligue Suisse contre l'Epilepsie
Schweizerische Liga gegen Epilepsie
Lega Svizzera contro l'Epilessia
Swiss League Against Epilepsy

Impressum

1_Editorial | Impressum

2_Le printemps – saison du rêve

3_Comment rédiger un testament?

4_L'été - saison de la plénitude

5_Qu'est-ce qu'un legs ?

6_L'automne – saison des vendanges

7_Comment marquer mon passage sur cette terre ?

8_L'hiver – saison du contentement

9_Les activités de la Ligue

10_Adresse

Editeur
Ligue Suisse contre l'Epilepsie
Case postale 1084 | Seefeldstrasse 84
CH 8034 Zurich
T 0041 43 488 67 77
F 0041 43 488 67 78
info@epi.ch | www.epi.ch

Rédaction
Margret Becker, lic. phil. I
becker@epi.ch

Réalisation | Dessin au net
screenblue mediendesign | Birgit Depping
bd@screenblue.de | www.screenblue.de

Editorial

Chère lectrice, cher lecteur

Vous avez le sens des responsabilités et souhaitez donc régler vos affaires personnelles. Par la présente brochure sur les legs, nous espérons pouvoir vous y assister. Le soin et le sens des responsabilités sont aussi les qualités qui caractérisent notre travail au sein de la Ligue Suisse contre l'Epilepsie. L'épilepsie est un mal qui inspire craintes et méfiance depuis la nuit des temps. Aujourd'hui, nous savons qu'une crise épileptique est un dysfonctionnement passager imputable au déchargement excessif de cellules nerveuses dans le cerveau.

En Suisse, environ 70'000 personnes souffrent d'épilepsie. A cause de la longévité grandissante, de plus en plus de personnes âgées sont touchées, mais les enfants et les jeunes adultes ne sont pas non plus à l'abri des crises épileptiques. Leurs origines sont multiples : un traumatisme à l'accouchement, un accident ou une tumeur au cerveau peut en être la cause.

L'épilepsie complique parfois le quotidien de ceux qui en sont atteints. La Ligue Suisse contre l'Epilepsie s'est donné pour objectif d'améliorer la vie des personnes épileptiques de façon durable. Elle encourage la recherche et participe à la diffusion des connaissances spécialisées dans tous les domaines de l'épileptologie afin que l'arsenal thérapeutique puisse être sans cesse élargi grâce au décryptage toujours plus avancé des origines de la maladie.

Les personnes atteintes d'épilepsie méritent que nous leur consacrions toute notre énergie.

Dr Günter Krämer
Président
Ligue Suisse contre l'Epilepsie

Le printemps – saiso

Combien de poètes ont déjà chanté le printemps, cette saison qu'incarne si bien la jeunesse. Tout resplendit de nouveauté, un souffle magique semble animer l'air, le regard se saoule du vert encore tout frais des prés et des premières fleurs dont les abeilles se disputent le doux nectar. Mais le mois de mai quand tout renaît n'est pas le privilège exclusif de la jeunesse. N'éprouvons-nous pas un peu de cette griserie printanière à chaque fois que nous partons en voyage ou que nous renouvelons le décor de notre appartement ? Et c'est encore une jubilation toute printanière qui nous remplit quand nous nous trouvons devant le berceau de notre premier petit-fils ou petite-fille. Dans ces précieux moments, nous marquons un arrêt pour faire le point et nous demander ce qui est vraiment important.

Pour les personnes atteintes d'épilepsie, le printemps apparaît peut-être sous la forme d'une association de médicaments qui, après de longues recherches vaines, produit enfin un effet optimal et empêche la survenue de crises. Ou sous les traits de cet employeur qui leur donne enfin un travail ardemment désiré. A moins que simplement, ils se réjouissent des premières hirondelles qui clament le retour du printemps sur les toits, comme n'importe quel autre être humain.

Le printemps revient toujours, dans votre vie aussi. Peut-être avez-vous déjà réalisé tous vos rêves et aimeriez maintenant aider d'autres à concrétiser les leurs. Vos proches pour commencer, mais peut-être aussi des tierces personnes auxquelles vous êtes attaché, ou une organisation d'intérêt public qui mérite votre confiance. Il n'est jamais trop tôt pour formuler de telles intentions par écrit.

Toute personne majeure peut en principe formuler elle-même ses dernières volontés. Lorsqu'elle y renonce, l'ordre de succession ab intestat est automatiquement applicable. C'est-à-dire que, selon la situation familiale, hériteront le conjoint, les descendants, les parents ou d'autres personnes unies au défunt par des liens plus ou moins rapprochés. Pour qu'un acte de dernière volonté soit valide, il devra satisfaire aux critères suivants :

- Tout le testament doit être entièrement manuscrit.
- La date, le jour, le mois et l'année, ainsi que le lieu doivent y être mentionnés.
- Les noms et adresses complets des héritiers désignés et des bénéficiaires d'un legs doivent y figurer.
- L'auteur doit y apposer sa signature.

n du rêve

La désignation d'un exécuteur testamentaire est facultative. Le cas échéant, il s'occupera des affaires administratives et de l'exécution des désirs exprimés dans le testament.

La loi prévoit les dénommées parts réservataires pour les membres les plus proches de la famille qui ne souffrent aucune dérogation. Ces parts réservataires iront par exemple au conjoint et aux enfants ou, chez les personnes seules sans descendants, aux parents. Les parts réservataires concernent seulement une partie de la fortune. L'auteur d'un testament peut disposer librement du reste, aussi appelé quote-part libre.

Conseil

Faites vérifier votre testament manuscrit par un spécialiste. Déposez-le ensuite auprès d'un bureau officiel de votre commune de résidence, par exemple un notaire, ou auprès d'une banque. Vous éviterez ainsi tous malentendus et litiges.

Si vous désirez laisser quelque chose à différentes personnes et/ou organisations d'intérêt général, voici par exemple une manière de formuler votre volonté :

(Texte manuscrit, s'il vous plaît!)

Testament

Je, soussigné Julien Maire, né le 7 juillet 1945, domicilié au 17, rue de l'Eglise à Payerne, dispose comme suit de ma dernière volonté:

Je désigne comme héritiers à parts égales:

Mon ami François Dubois, né le 5 novembre 1946, domicilié au 5, Promenade du Lac à Cortaillod.

...

La Ligue Suisse contre l'Epilepsie, Seefeldstrasse 84, Zurich.

Payerne, 16 juillet 2006
Julien Maire

L'été – saison de l

Sous la caresse du soleil estival, l'eau et les fleurs brillent de tout leur éclat. Les soirées sont longues et douces, la chaleur fait du bien, même si parfois le soleil trop ardent nous contraint à nous réfugier à l'ombre. Au zénith de notre vie, nous nous sentons comme au cœur de l'été, remplis d'énergie, de projets et de confiance. Plus tout à fait jeunes mais pas encore vieux, nous semblons devoir monter haut, toujours plus haut, à moins qu'un accident ou une maladie ne mette un terme abrupt à notre ascension.

Chacun de nous peut être victime de l'épilepsie. Et dans la phase la plus active de la vie, il est particulièrement douloureux d'être soudain enserré dans un corset de contraintes. Un chauffeur de camion doit changer de profession parce que ses crises d'épilepsie ne lui permettent plus de prendre le volant. Une maman a besoin d'aide pour s'occuper de ses enfants parce que les courtes absences qui la prennent au dépourvu déstabilisent son quotidien. L'archéologue remet à plus tard une mission à l'étranger à cause d'une crise d'épilepsie subite.

La maladie, quand elle frappe à votre porte, vous incite à réfléchir à ce qui se passera le jour où vous ne serez plus en possession de votre totale autonomie. Dans de pareils moments, la rédaction des dernières volontés peut apaiser les inquiétudes. Car c'est toujours un bon sentiment que de prendre les choses en main, de décider de son propre chef qui recevra quoi. Un peu de liberté que nous nous octroyons, même si dans d'autres domaines, la maladie nous en a privés.

Qu'est-ce qu'un legs ?

Un legs, c'est une disposition que l'on fait par testament. Le legs concerne toujours une chose bien définie : une somme d'argent, un bien-fonds, une voiture, des bijoux ou d'autres éléments patrimoniaux. Le legs convient particulièrement bien pour exprimer que l'on veut faire bénéficier une personne ou une organisation d'intérêt général bien précise d'une largesse clairement définie. Peut-être faites-vous déjà partie du cercle des sympathisants et vous engagez-vous pour la Ligue contre l'Epilepsie ? Un legs peut alors être un dernier geste par lequel le testateur exprime sa reconnaissance ou son admiration à la personne ou à l'organisation bénéficiaire.

Pour les personnes sans famille proche, le règlement précis de la succession par voie de testament répond souvent à un réel besoin. Peut-être qu'au moment de conclure une assurance sur la vie, vous avez

a plénitude

songé à désigner un ami intime ou une organisation d'intérêt général comme ayant droit en cas de décès ? Si tel n'est pas le cas, rien ne vous empêche de rattraper cet oubli en rédigeant une déclaration écrite.

Si vous faites un legs par testament, mieux vaut préciser la date exacte à laquelle il doit entrer en vigueur, par exemple « trois mois après mon décès », de sorte à éviter des discussions oisives en cas de contestation de vos dispositions.

Conseil

Si quelqu'un décède intestat, sa fortune sera distribuée aux membres les plus proches de sa famille dans l'ordre prescrit par la loi. Chez les personnes sans famille proche, l'Etat se subroge automatiquement aux héritiers. Si cette idée vous dérange, il vous faudra rédiger vos dernières volontés par écrit.

(Texte manuscrit, s'il vous plaît!)

Mes dernières volontés

Je, soussignée Marie-Lise Huguenin, née le 10 octobre 1954 à Lausanne VD, règle par la présente ma succession comme suit :

A ma filleule, Françoise Beuchat, rue des Pierres 3, 1003 Lausanne, je lègue mes bijoux.

Je souhaite en outre que dans les trois mois suivant mon décès, soit prélevé de mes biens successoraux le don suivant :

CHF ..... à verser à la Ligue Suisse contre l'Epilepsie, Seefeldstrasse 84, 8034 Zurich.

Lausanne, 16 juillet 2006

L'automne – saison

Marie-Lise Huguenin

Dans la forêt, l'odeur des feuilles qui jonchent le sol et se décomposent annonce infailliblement l'automne. Les premiers brouillards voilent les cours d'eau le matin, mais dans l'air cristallin d'une journée d'automne, les montagnes se profilent si nettement à l'horizon qu'elles semblent toutes proches. L'appel de la nature devient alors irrésistible. Les uns sont pris d'envies de randonnées, les autres flânent sur les marchés ou hantent les fêtes des vendanges. Partout sont exhibés les fruits du labeur, la splendide abondance de la vie est impressionnante, la gaieté des vendangeurs dans les vignes irrésistible.

L'automne mélange la joie des paris gagnés à la nostalgie des enjeux perdus et des occasions manquées. Un sentiment qui n'est que trop familier pour les personnes atteintes d'épilepsie. Car souvent, leur vie est faite d'une succession de hauts et de bas. Il y a les phases où tout marche à merveille et soudain, des obstacles se dressent sur le chemin et il faut mobiliser tout son courage pour les surmonter.

Dans votre vie aussi, vous aurez sans doute connu des rires et des pleurs. Au seuil de l'automne, vous pouvez dresser le constat de vos réussites et il vous reste suffisamment d'énergie pour suivre une nouvelle formation, changer de cap si la nécessité ou l'envie vous y pousse. Dresser un bilan, c'est aussi se détourner du passé et s'orienter vers l'avenir. Que puis-je encore faire, quelles expériences offrir en partage à ceux qui m'entourent, quelles sont les causes que j'aimerais soutenir même quand je ne serai plus ?

des vendanges

Comment marquer mon passage sur cette terre ?

En l'absence de proches pouvant prétendre à une part réservataire, le dénommé testateur peut répartir à sa guise toute sa succession au moyen d'un testament. Il peut se demander en toute sérénité ce qui a compté dans sa vie, quelles valeurs ont été les siennes et ce qui, à ses yeux, mérite son soutien.

De la même façon que vous pouvez faire bénéficier une ou plusieurs personnes, vous pouvez aussi laisser à une organisation d'intérêt public un montant en espèces, un bien immobilier, des prestations d'assurance ou des objets d'art. En transmettant ainsi plus loin ce qui vous a tenu à cœur, vous laissez l'essence de votre vie.

Vous avez peut-être déjà rédigé un testament et souhaitez le changer ? C'est tout à fait possible, à condition de respecter les formes. Voici un exemple:

Conseil

Si vous avez des questions concernant la rédaction d'un testament ou que vous désirez mieux connaître les activités de la Ligue Suisse contre l'Epilepsie, n'hésitez pas à nous appeler. Notre numéro : 043 488 67 77. Nous serons très volontiers à votre écoute.

(Texte manuscrit, s'il vous plaît!)

Je, soussigné Roger Leduc, né le 3 janvier 1935, domicilié au 637, route de Genève à Lausanne, dispose de ce qui suit :

1. Le présent testament remplace tous testaments antérieurs.
2. Je désigne comme unique héritière la Ligue Suisse contre l'Epilepsie, Seefeldstrasse 84, 8034 Zurich

Lausanne, 16 juillet 2006
Roger Leduc

L'hiver – saison du cont

Il fait froid dehors en hiver, la grisaille est souvent au rendez-vous et les arbres sont dépouillés de leur feuillage. Et pourtant, ces silhouettes dégarnies qui se découpent sur le ciel ne manquent pas de charme, les cygnes qui se rapprochent des berges incarnent l'élégance et quand le soleil fait scintiller la neige de mille éclats, il n'y a aucune raison de pleurer l'été perdu. Quand on sait apprivoiser cette saison, elle révèle ses qualités attachantes: la chaleur d'un bon feu de bois, la lumière câline des bougies, le confort douillet d'une couverture sur les genoux.

Pour les personnes atteintes d'épilepsie, l'hiver est un compagnon de route fréquent en toute saison. Il est des périodes où tout semble se figer ; mais comme l'hiver, ces temps d'arrêt portent en eux l'espoir du renouveau. Et pour remonter la pente, il suffit parfois de se remémorer d'autres situations similaires où tout a soudain redémarré après une halte subite.

La mémoire est l'album souvenir de notre vie. Quand toutes les tâches ont été menées à terme, que vos affaires personnelles sont réglées, vient le temps de vous reposer, de contempler le monde en observateur discret dans la certitude rassurante de ne plus en porter la responsabilité. Le bonheur tient désormais à peu de choses. Un rayon de soleil annonciateur de printemps peut-être, ou cette lueur d'espoir que votre don peut faire naître pour les personnes atteintes d'épilepsie.

Les activités de la Ligue

La Ligue Suisse contre l'Epilepsie mène des recherches, aide et informe depuis 1931 sur cette maladie sous toutes ses formes. Son comité rassemble des spécialistes qui intègrent immédiatement toute nouvelle percée dans leur travail.

Recherche

La Ligue Suisse contre l'Epilepsie encourage le développement des connaissances dans tous les domaines de l'épilepsie :

- Avec sa revue « Epileptologie » qui paraît en trois langues, elle contribue à stimuler les avancées scientifiques.
- Avec son soutien à la recherche, elle favorise le développement de nouvelles thérapeutiques en Suisse.
- Avec la diffusion des nouveaux enseignements scientifiques, elle contribue au progrès.
- Avec le Prix de promotion, elle encourage des jeunes médecins et autres spécialistes à se pencher sur le thème de l'épilepsie.

- Avec l'organisation de colloques et de manifestations de formation continue pour les spécialistes, elle facilite la divulgation des découvertes les plus récentes de la science.
- Avec la publication du Rapport suisse sur l'épilepsie, elle aide à coordonner les activités des diverses organisations qui oeuvrent pour la même cause.

Aide

La Ligue Suisse contre l'Epilepsie est toujours à l'écoute

- des spécialistes et autres milieux intéressés : sur demande, elle constitue des dossiers d'information individualisés, organise des conférenciers compétents ou établit le contact avec des spécialistes ;
- des personnes concernées : elles reçoivent des renseignements sur tous les aspects médicaux de la maladie et sont orientées vers les interlocuteurs compétents en cas de problèmes, de quelque nature qu'ils soient ;
- des proches: ils sont encouragés et assistés par une information compétente qui leur est prodiguée sous forme d'entrevues ou d'envois de matériel d'information et de vidéos ;
- des sympathisants : la Ligue de l'Epilepsie informe régulièrement sur ses activités et attache un soin tout particulier à la création de liens de confiance et de transparence avec ses donateurs.

Information

La Ligue Suisse contre l'Epilepsie informe et sensibilise le public, contribuant ainsi à l'intégration réussie des personnes atteintes d'épilepsie par des mesures telles que :

- la vulgarisation des connaissances au sujet de l'épilepsie,
- l'organisation de manifestations d'information à l'attention du grand public
- l'établissement de contacts avec les autorités, les médias et les organisations sanitaires,
- la « Journée de l'Epilepsie », organisée chaque année le 5 octobre sous forme de manifestations d'information partout en Suisse,
- le bulletin „Epilepsie“, réalisé à l'attention des donatrices et des donateurs.

Depuis 1964, la Ligue Suisse contre l'Epilepsie est membre de la „International League Against Epilepsy“ (ILAE) dont elle forme la section nationale en Suisse.

Case postale 1084 | Seefeldstrasse 84
CH 8034 Zurich
T +41 43 488 67 77
F +41 43 488 67 78
info@epi.ch | www.epi.ch

La ZEWO a décerné à la Ligue Suisse contre l'Epilepsie le sceau de qualité certifiant une gestion consciencieuse et parcimonieuse des dons qui lui sont confiés.

Ligue Suisse contre l'Epilepsie
Schweizerische Liga gegen Epilepsie
Lega Svizzera contro l'Epilessia
Swiss League Against Epilepsy